Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick
Résumé du plan d'entreprise
1991-1992

mars 1991

New Nouveau
Brunswick

Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick
Résumé du plan d'entreprise
1991-1992

mars 1991

1 Avant-propos 1

2 Thèmes organisationnels 5

3 Analyse de la situation actuelle; 9
3.1 Points forts 9
3.2 Points faibles 10
3.3 Perspectives 12
3.4 Menaces 14
3.5 Questions d'importance stratégique 15

4 Stratégie générale et objectifs 17
4.1 Stratégie générale de la Corporation 17
4.2 Objectifs de trois ans 17
4.3 Objectifs à long terme 18

5 Activités des projets actuels 19
5.1 Projets stratégiques 19
5.2 Projets de recherche 20
5.3 Projets provisoires 22
5.4 Projets structurels 22

6 Projets stratégiques prioritaires pour un développement ultérieur 23
6.1 Évaluation des projets 27

7 Programme d'autosuffisance financière 31
7.1 Impact financier des projets stratégiques 31
7.2 Prévisions budgétaires 33
7.3 Sources de financement et de revenu 33

91-05183/

8 Programme législatif 41
8.1 Lois relatives aux biens meubles 41
8.2 Clarification des questions de confidentialité 41
8.3 Lois relatives aux biens immeubles 42
8.4 Loi sur l'arpentage 43

9 Développement de l'industrie de la géomatique 45

10 Programme de commercialisation 47

Liste des tableaux

Tableau 3-1 - Questions d'importance stratégique 16
Tableau 6-1 - Évaluation financière des projets 28
Tableau 7-1 - Sources de financement présentes et futures 32
Tableau 7-2 - État des résultats pro forma pour une période de dix ans 34
Tableau 7-3 - Total des recettes provenant du gouvernement 35
Tableau 7-4 - Total des revenus et sources 36

1 Avant-propos

Le présent document constitue le premier plan d'entreprise mis au point par la Corporation d'information géographique. Depuis sa constitution en société de la Couronne, voici près de deux ans, la Corporation s'est concentrée à former son conseil d'administration et a apprendre à fonctionner comme unité.

Cette tâche d'intégration est loin d'être achevée. Toutefois, il est temps que la Corporation, championne du développement de l'industrie de la géomatique et principal agent de la modernisation d'un service du cadastre vieux de deux siècles, se tourne vers l'avenir et prépare sa mission de première instance en matière d'information foncière au Nouveau-Brunswick.

Politique d'information foncière du gouvernement du Nouveau-Brunswick

La Corporation fut créée suite à une étude approfondie de la politique de collecte, de conservation et de diffusion de l'information géographique.

La Corporation est chargée de gérer efficacement l'information et de s'autofinancer. Toutefois, la Corporation a aussi le mandat beaucoup plus large, de soutenir le développement économique du Nouveau-Brunswick dans les domaines de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et de recueillir

> "les données de base d'un système d'information géographique qui seront prioritaires ... pour la gestion des données thématiques."[1]

---

[1] Province du Nouveau-Brunswick, Politique d'information foncière, Mars 1989

Domaines d'activité

La Corporation doit continuer d'assurer la prestation de ses services, dont l'exécution pleine et entière demeure implicite dans toutes ses activités. Certaines activités et projets en cours contribuent à la réalisation de cet objectif. De telles activités, telles que l'enregistrement, l'évaluation foncière et les programmes de contrôle, absorbent 85 pour cent du budget de fonctionnement.

Pourquoi a-t-on mis au point ce plan d'entreprise? Essentiellement en raison du nombre excessif des demandes faisant appel aux ressources de la Corporation et du grand nombre de projets valables et nécessaires. Toutefois, les ressources limitées dont dispose la Corporation ne lui permettent pas d'envisager de nouveaux projets et son budget ne lui laisse qu'une faible marge de manoeuvre. Dans ces conditions, il est indispensable d'établir un ordre de priorité pour déterminer la formule convenable de fonctionnement.

Le plan d'entreprise expose les grandes lignes du plan de transformation fondamentale que la Corporation doit mettre en oeuvre au cours des trois prochaines années. Même s'il s'agit seulement de la première phase d'une réforme devant s'étendre sur une période de dix années, il s'agit néanmoins d'une étape importante du développement de la Corporation se déroulant dans un environnement demandant l'équilibrage de deux forces opposées : l'application de la politique de contrainte budgétaire du gouvernement et la nécessité de moderniser les services pour satisfaire aux exigences de plus en plus pressantes de la clientèle, du personnel et de l'administration.

La rigueur de l'analyse des projets importants sur le plan financier constitue l'un des éléments essentiels du plan, plaçant la rentabilité sur l'investissement au premier plan dans la fixation de l'ordre de priorité des projets. Les projets qui génèrent le plus de recettes ou d'économies permettant de financer la mise en place de nouveaux projets d'information essentiels à la gestion des ressources et de l'environnement de la province seront donc considérés prioritaires.

Ce plan ne devrait pas être perçu comme immuable et définitif. Il s'agit d'une orientation générale et d'une méthode décisionnelle de gestion. Toutefois, la rapidité de mise en oeuvre de ces projets dépend du financement disponible, de la possibilité de trouver des entrepreneurs associés et partenaires et des conventions passées avec eux. Dans certains cas, la Corporation dépend de contingences échappant totalement à sa direction telles que la modification de textes législatifs ou la résistance aux changements manifestée par les usagers de l'information. La Corporation devra être attentive aux besoins exprimés et faire montre de souplesse en addressant ces difficultés sans diverger de la poursuite de ses objectifs.

2 Thèmes organisationnels

La politique relative à l'information foncière au Nouveau-Brunswick et les décisions de principes ultérieures définissent trois grands objectifs de la Corporation :

- Autonomie financière;
- Enrichissement des données disponibles pour la gestion de nos ressources naturelles et amélioration des services d'information au public;
- Développement de l'industrie de la géomatique au Nouveau-Brunswick.

La réalisation de ces objectifs fait partie des thèmes organisationnels qui suivent et qui conditionnent les activités de la Corporation.

Atteinte de l'autonomie financière

La Corporation doit s'acheminer vers l'autonomie financière. Un délai de cinq années semble dans l'ordre des possibilités.

Un service public d'information pour le gouvernement

Le budget de la Corporation est formé d'un fusionnement des budgets des services qui furent intégrés pour constituer la Corporation.

La Loi créant la Corporation prévoit le changement de la méthode actuelle de financement en une formule de financement préétablie. Cette formule constitue un changement fondamental et très important. Ainsi, le fait de percevoir des recettes pour la dispensation de produits ou services obligera la Corporation à se comporter comme une entreprise au service des besoins de sa clientèle, s'attachant à la qualité et se préparant à répondre aux besoins de nouveaux marchés.

En 1991-1992, la Corporation adoptera la formule de financement préétablie pour ses enquêtes d'évaluation financière. Les recettes parviendront directement de la prestation de services spécifiques. L'objectif de l'autosuffisance financière suppose que la formule de financement préétablie constituera la seule contribution d'assistance du gouvernement.

Développement de l'industrie privée de la géomatique

La Corporation s'associera dans la mesure du possible à des partenaires du secteur privé ou à des sous-traitants pour ses projets et activités de conception. Dans ces cas, les droits de délivrance de permis ou d'utilisation constitueront une recette pour la Corporation.

En dernière analyse, l'impact le plus important sur le secteur privé ne viendra pas des contrats accordés par la Corporation. La croissance réelle se manifestera dès que le secteur privé aura accès aux bases de données qui lui donnera la possibilité de créer de nouveaux produits d'information géographique et d'ajouter de la valeur à ses produits. Le secteur privé pourra bénéficier de l'exportation des compétences développées au Nouveau-Brunswick suite à la mise en oeuvre des programmes pour la Corporation. À titre d'exemple, un répertoire d'enregistrement automatisé ou un système liant l'enregistrement aux cartes cadastrales intéresserait la majorité des états et comtés des États-Unis.

Alliances stratégiques

Des projets tels que la cartographie urbaine et le maintien d'une carte topographique de base exigent un partage des coûts et des responsabilités entre les ministères, les municipalités et les services publics, permettant de faire fructifier les investissements de la Corporation. La Corporation contractera des alliances et conviendra de

partager ses ressources avec ses partenaires pour entreprendre des projets d'importance stratégique. Certaines des ententes prévues comprennent :

- La mise en oeuvre d'un programme de cartographie urbaine par les municipalités;
- Le partage des responsabilités et des coûts par les ministères de service aux ressources environnementales pour le maintien d'une base de données topographiques;
- La création d'un centre de lecture optique des registres par une entreprise privée;
- La création d'un centre de données pour emmagasiner et donner accès à l'information à partir des registres de biens meubles et immeubles.

Approche orientée vers le marché

En offrant ses services et ses produits, la Corporation doit être attentive aux besoins du marché. On a constaté une tendance à entreprendre des projets intéressants ou motivés par la curiosité alors que la Corporation a négligé de fournir des services et des systèmes indispensables. La Corporation doit soigneusement tenir compte des besoins et du marché éventuel des projets avant de prendre ses décisions.

Besoin de réussites rapides

Compte tenu de la création récente de la Corporation et de sa grande visibilité, elle se doit d'entreprendre des projets qui donneront des résultats dans un temps relativement court et de s'en servir pour ses programmes de commercialisation et de promotion. Ces initiatives permettront également à la Corporation d'affiner ses méthodes de gestion de projets.

Dispensation d'information pour gérer les ressources naturelles et l'environnement

Plusieurs ministères ont besoin de données géographiques pour la gestion des ressources, mais ne disposent pas des crédits nécessaires pour les obtenir. La Corporation travaillera étroitement avec les ministères pour les aider à trouver des sources de financement, contribuant, dans la mesure du possible, à la mise au point de projets et plaidant en leur faveur pour assurer la reconnaissance de leurs besoins prioritaires.

Le succès des efforts de la Corporation permettra éventuellement de modifier le plan d'entreprise pour favoriser l'accumulation de données.

3 Analyse de la situation actuelle

La situation actuelle de la Corporation en ce qui concerne ses thèmes organisationnels est présentée sous la forme d'une analyse SWOT (points forts, points faibles, perspectives, menaces).

3.1 Points forts

Un mandat et une organisation

La Corporation incorpore toutes les composantes importantes d'un programme d'information foncière offrant une possibilité sans précédent d'intégrer les services et les bases de données et d'en établir l'ordre prioritaire pour parvenir aux objectifs généraux fixés par le gouvernement. Son statut de société de la Couronne lui confère plus de souplesse pour mettre en oeuvre les objectifs de l'organisation qu'il ne l'était possible dans le cadre des ministères.

Profil très visible

Les instances politiques et le secteur privé souhaitent le succès de la Corporation et la perçoivent comme un instrument de changement et de modernisation. La Corporation devrait être en mesure de tirer parti de sa position pour promouvoir idées et projets nouveaux et gagner l'appui des principaux groupes intéressés dans l'introduction des changements.

Un large réseau accessible au public

Alors qu'auparavant le public en général et les autres usagers traitaient avec un Centre d'information foncière, un bureau d'enregistrement de comté ou un bureau de la Direction de l'évaluation, il est maintenant possible de dispenser à ces usagers une gamme complète de services et produits dans tous les bureaux ci-dessus

mentionnés. La formation pluridisciplinaire du personnel autorisera un service beaucoup plus polyvalent que par le passé.

Bonnes relations avec les partenaires éventuels

De plus en plus, la Corporation ne pourra se priver du concours de ses partenaires pour organiser des programmes et créer les bases de données essentielles. Avec le temps, chaque division de la Corporation a noué de bonnes relations de travail avec certains de ces associés. Reconnaissant les avantages de ces bonnes relations, ils constatent la nécessité de coordonner les activités et d'exécuter des projets conformes aux normes provinciales.

3.2 Points faibles

Nécessité d'une mise à jour de la technologie

La technologie moderne fait tristement défaut à la Corporation. Elle a hérité de logiciels et d'ordinateurs qui ne correspondent plus aux besoins d'une entreprise gérée efficacement. Il reste donc beaucoup à faire uniquement pour amener les systèmes informatisés et semi-informatisés existants aux normes modernes, sans parler des améliorations à apporter aux méthodes et systèmes désuets en usage au sein de la Corporation. Alors que certains projets proposés dans ce plan aideront à soulager ces problèmes, la Corporation doit aussi lancer cette année une stratégie complète de technologie informatique préparant la mise en place d'une technologie appropriée à ses opérations.

Absence de bases de données

Si la Corporation dispose de différentes catégories de données classées en divers fichiers et formats, elle ne possède qu'une seule base de données complètement informatisée (S.E.I.F.) qui représente une certaine valeur commerciale. Les bases de données constituent des assises importantes pour la Corporation, en particulier en matière de fourniture et courtage d'information. Afin d'assurer un service provincial, il faut terminer le programme de cartographie de base et de topographie et convertir

en données numériques les données relatives à la cartographie cadastrale. Historiquement, chaque division et ministère a investi temps et énergie sur des projets-pilotes expérimentaux et improvisés. Ils n'ont jamais reçu le mandat d'analyser les problèmes de façon systématique ou dans l'optique d'orientation stratégique rendue maintenant nécessaire par l'existence d'une société unique contrôlant le système entier.

Aucune compétence en gestion de projet dans les rangs de l'organisation

Tout changement exige des chefs capables de gérer de grands projets multidimensionnels. Les cadres supérieurs de l'organisation possèdent une solide expérience en gestion de projet. Toutefois, il n'en est pas de même au niveau des cadres intermédiaires. La Corporation a incorporé trois organisations relativement bien structurées avec de solides compétences administratives mais une expérience limitée en gestion de projet. On aurait besoin de deux ou trois directeurs compétents en gestion de projet.

L'organisation ne fonctionne pas comme unité

La nature du travail des composantes hétérogènes de la Corporation et l'isolement physique des bureaux n'ont pas amené le personnel à travailler dans un même but. On devra continuer de mettre l'accent sur les opérations courantes et centraliser les cadres supérieurs. La définition de l'orientation stratégique des nouveaux projets, la communication et la concentration sur les besoins prioritaires constituent un élément important autant pour l'esprit de corps que pour l'enrichissement des données.

Le fait que le personnel et le monde extérieur aient le sentiment «qu'on ne fait rien» contribue au manque de solidarité. Depuis quelques années, on connaissait les problèmes, sans que les anciennes structures puissent s'employer à les résoudre. Si cette situation change peu à peu avec la nouvelle direction, celle-ci doit vaincre une tradition d'inertie, ce qui exigera un certain temps. La Corporation doit cerner les principaux problèmes et y consacrer ses efforts jusqu'à leur solution.

Absence d'étude de marché

Même si les constituantes de la Corporation ont fourni pendant des années des données géographiques à un grand nombre de clients divers, aucune étude de marché n'a été entreprise sur les besoins des clients. La décision d'introduire de nouveaux produits ou services a souvent reposé sur les indications fournies par le personnel ou une estimation intuitive des besoins.

La Corporation dessert quatre marchés :

- Les consommateurs ou le grand public,
- Les usagers commerciaux (avocats, courtiers immobiliers, etc.),
- L'industrie de la géomatique ou les services d'enrichissement,
- Les co-entrepreneurs (ministères, municipalités et services publics).

Des études de marché devraient être conduites dans chacun de ces secteurs.

3.3 Perspectives

Capacités du marché

Il existe un grand nombre de marchés potentiels pour les produits de la Corporation et la possibilité de nouveaux services avec un potentiel de marché. Voici quelques exemples de produits commercialisables :

- Les données provenant du programme S.E.I.F.,
- La cartographie cadastrale en données numériques,
- Le répertoire des parcelles,
- Le registre d'inscriptions quotidiennes au cadastre,
- L'impression de cartes géographiques, notamment la mise à jour de l'antique
- "Livre des cartes jaunes" de la province.

En outre, il existe des possibilités d'étendre les services actuels afin de les rendre plus attrayants aux clients. À titre d'exemple, grâce à des textes législatifs appropriés et à l'automatisation, l'enregistrement des biens meubles permettrait aux institutions financières d'enregistrer des documents pour des périodes plus longues que les trois ans actuellement permis, d'enregistrer des actes dans un bureau d'enregistrement provincial plutôt que dans un bureau d'enregistrement de comté, ou encore d'avoir un accès direct aux bases de données.

Perspectives géomatiques

Diverses perspectives s'ouvrent au secteur privé pour bénéficier des activités de la Corporation. De son côté, la Corporation devra être attentive à l'optimisation des utilisations industrielles. Parmi les possibilités éventuelles, relevons :

- La conversion en numérique des cartes cadastrales,
- L'organisation d'un centre de données,
- La conception et l'élaboration de programmes,
- La sous-traitance des services d'évaluation,
- L'enrichissement des bases de données du bureau de l'enregistrement,
- La mise à jour du système géodésique,
- L'enrichissement de la base numérique topographique,
- L'enrichissement de la base numérique foncière,
- La mise à jour de la base numérique topographique.

Possibilités de simplifier les opérations

L'intégration des trois directions de la Corporation permettra de réunir sous un même toit les opérations courantes, d'examiner la dotation en personnel et d'automatiser certains services. Cette mesure devrait améliorer le rendement des opérations et permettre à la Corporation de libérer des ressources pour les réaffecter à des activités et projets prioritaires.

Droits et autres recettes

Les droits et autres frais sont présentement inférieurs à ceux des autres territoires et ne réflètent pas la vraie valeur du service fourni aux usagers. Ces droits et frais devraient être alignés sur ceux des autres provinces, afin de réduire la dépendance financière de la Corporation par rapport au gouvernement.

3.4 Menaces

Persistance des contraintes budgétaires

Pour l'avenir prévisible, la Corporation fonctionnera sous un régime de sévères contraintes budgétaires. Elle ne peut compter sur un financement complémentaire de la part du gouvernement, autant pour son fonctionnement courant que pour des projets valables, sauf peut-être pour des projets de rentabilité certaine pour le gouvernement.

Travail en vase clos

La Corporation a connu un début lent, voire décevant. On s'attendait grandement à ce que la Corporation fasse des changements, mais les progrès accomplis sont peu manifestes. Ce plan d'entreprise prévoit la mise en place d'un processus de changement essentiel à la transformation de la Corporation en une entreprise moderne. Un échec sera très onéreux. Par conséquent, les projets devront être soigneusement élaborés et rigoureusement exécutés.

Clients habitués à être servis gratuitement

L'autosuffisance financière de la Corporation exige la perception de droits réalistes pour les services dispensés. Traditionnellement, les ministères et municipalités ont reçu gratuitement l'information. Ils n'ont donc pas prévu ces frais à leur budget. La Corporation devra collaborer étroitement avec les ministères et les municipalités pour arriver à des solutions acceptables.

Scepticisme chez les juristes

Le gouvernement s'est engagé à améliorer le bureau de l'enregistrement. Les avocats et autres utilisateurs habituels se montrent sceptiques quant à la réalisation de ce projet. On note une certaine appréhension quant aux conséquences éventuelles d'une modification importante des procédures en vigueur depuis bon nombre d'années. On peut donc s'attendre à une certaine réticence, sans pouvoir en prévoir l'impact sur la mise en oeuvre du programme. La Corporation s'efforce d'atténuer l'influence de cet obstacle dans la mesure du possible. À cette fin, elle a retenu les bons offices d'un avocat expérimenté qui servira la Corporation à titre de vice-président. Elle devra également déployer des efforts énergiques de publicité en faveur des projets.

3.5 Questions d'importance stratégique

Le tableau de la page suivante résume l'analyse SWOT (points forts, points faibles, perspectives, menaces) et présente les démarches et tactiques que devra adopter la Corporation dans la mise en oeuvre de son orientation stratégique.

Tableau 3-1 - Questions d'importance stratégique

Questions d'importance stratégique

		PERSPECTIVES	MENACES
		• Capacités du marché • Perspectives pour l'industrie de la géomatique • Possibilités de simplifier par intégration des opérations • Droits et autres recettes	• Contraintes budgétaires prolongées • Fonctionnement en vase clos, attentes élevées • Clients habitués à être servis gratuitement, doivent être habitués à payer des droits • Scepticisme chez les juristes
POINTS FORTS	• Un mandat et une organisation • Profil très visible • Important réseau accessible au public • Bonnes relations avec les partenaires éventuels	• Mise au point de projets pour tirer profit des possibilités • Mise au point de réseaux de partenaires pour le développement du programme • Enrichissement de l'information pour remplir le mandat et satisfaire aux besoins du marché	• Utilisation maximale des autres sources de revenus • Rendement maximum des projets • Concentration sur l'efficacité du fonctionnement • Projets à succès rapide • Majoration des droits et frais
POINTS FAIBLES	• Nécessité d'une mise à jour de la technologie • Absence de bases de données • Absence de compétence en gestion de projet • Organisation ne fonctionne pas encore comme unité • Absence d'études de marché, faible compréhension des demandes du marché et des secteurs	• Amélioration des compétences en gestion de projet • Meilleure qualité d'étude de marché • Création d'un point de convergence pour le développement de l'industrie	• Coopération avec le gouvernement pour raffermir la base des recettes • Éducation des clients • Concentration sur le réaultat net pour les décisions d'investissement

4 Stratégie générale et objectifs

Les objectifs à moyen terme (3 ans) et à long terme (5 à 10 ans) découlent de l'analyse des thèmes et de la stratégie.

4.1 Stratégie générale de la Corporation

La stratégie générale de la Corporation consiste à commercialiser les produits et services d'une rentabilité suffisante pour permettre à la Corporation de créer des projets se traduisant par un fonctionnement plus efficace et plus près des désirs de la clientèle. La Corporation maximisera l'utilisation des ressources de développement en participant en tant que partenaire à des projets et, dans la mesure du possible, en faisant appel au secteur privé et en réaffectant ses ressources de développement à des projets prioritaires.

4.2 Objectifs de trois ans

Les objectifs de la Corporation pour les trois prochaines années sont les suivants :

1. Achever dès 1993 la cartographie topographique de base;

2. Lancer dès 1993 la mise à jour de la cartographie de base sur un cycle régulier;

3. Mettre en place dès 1992 un système interactif d'enregistrement des titres;

4. Commercialiser dès 1992 le programme S.E.I.F.;

5. Effectuer des études de marché d'autres programmes et données susceptibles de produire des revenus et contribuer au développement global de la Corporation;

6. Convertir en numérique les cartes cadastrales dès 1994;

7. Publier des cartes sur papier (atlas, cartes routières, etc.) pour le public;

8. Mettre en place dès 1993 un répertoire informatisé des parcelles.

4.3 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme de la Corporation sont les suivants :

1. Autosuffisance financière dans un délai de cinq ans;

2. Modernisation du programme d'enregistrement des titres fonciers;

3. Cartographie des zones côtières et des régions urbaines de la province à des échelles convenant à la planification et à l'enregistrement des données par les principaux utilisateurs;

4. Solide implantation reconnue par les quatre principaux secteurs (les co-entrepreneurs, l'industrie de la géomatique, usagers commerciaux et consommateurs).

5 Activités des projets actuels

Les activités des projets actuels se classent en quatre catégories : projets stratégiques, projets de recherche, projets provisoires et projets d'organisation.

5.1 Projets stratégiques

Les projets stratégiques sont ceux qui représentent une importante poussée stratégique à long terme pour la Corporation. Outre les projets identifiés au chapitre 6, nous relevons les projets suivants :

Initiatives de coopération avec le gouvernement fédéral

Cartographie à l'échelle 1:250 000

- L'amélioration de la qualité des cartes à l'échelle 1:250 000 de la province
- Projet confié au secteur privé

Cartographie à l'échelle 1:50 000

- L'amélioration de la qualité de la série de cartes de base à l'échelle 1:50 000
- Cette série de cartes constitue une base précieuse pour la planification et l'enrichissement
- Négociations en cours avec le gouvernement fédéral

Initiatives de coopération avec d'autres agences gouvernementales

Ces initiatives comprennent les projets de coopération auprès d'autres ministères, sociétés de la Couronne et services publics. Le but de ces initiatives est de s'assurer, dans la mesure du possible, du respect des normes provinciales et de dispenser une aide

technique au besoin. Il s'agit de projets tels que le relèvement de la ligne de partage des eaux et de l'initiative du golfe du Maine avec le ministère de l'Environnement.

Initiatives de coopération avec le secteur privé

Ces initiatives visent à faciliter l'emploi des normes, à simplifier les méthodes et éliminer le double emploi.

Autres initiatives d'importance stratégique

Parmi ces autre projets, relevons :

Les normes

- Projet de fixation des normes d'information foncière en cours

Le plan stratégique d'information

- L'identification des besoins de la Corporation en matière de données et de technologie de l'information et la préparation de stratégies appropriées pour conduire la Corporation vers son objectif.

5.2 Projets de recherche

Des projets de recherche sont menés en collaboration avec le gouvernement fédéral, d'autres ministères provinciaux, les municipalités et le secteur privé.

Projets de recherche en collaboration avec le gouvernement fédéral

La Corporation collabore présentement avec Statistiques Canada à deux projets d'élimination du double emploi dans la collecte des données. Une autre initiative de

coopération comprend la création par le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources d'un centre de télédétection pour la province. Le ministère fournirait une personne compétente et la Corporation fournirait l'espace et le matériel nécessaires au spécialiste. Le rôle principal du Centre consisterait à démontrer l'application de la technique de la télédétection dans la province.

Projets de recherche avec les autres agences du gouvernement

Ces projets comprennent essentiellement une aide technique aux ministères d'exécution, aux gouvernements municipaux ou aux agences gouvernementales. Dans certains cas, la Corporation pourra participer à la mise au point d'un système-pilote.

La Corporation participe actuellement à deux projets-pilotes, l'un avec la Ville de Moncton, l'autre avec la Ville de Fredericton.

Projets de recherche pour le développement du secteur privé

Ces projets sont conçus pour favoriser le développement d'entreprises, de produits et de services dans le secteur privé. La Corporation coopère en fournissant des services tels que l'évaluation de produits et la mise au point de références pour la vente aux clients. La Corporation peut aussi fournir des échantillonnages de données pour éprouver de nouveaux produits et procédés.

Outre ces catégories d'activités, la Corporation parraine aussi des projets spéciaux, dont un système électronique de gestion de l'image (EIMS) qui a permis de tester un système de lecture, de mise en réserve et de récupération de documents et d'évaluer le budget nécessaire pour la mise en oeuvre d'un tel système dans tous les bureaux de l'enregistrement.

5.3 Projets provisoires

Les projets provisoires comprennent la mise à jour et l'entretien des systèmes d'information existants destinés au fonctionnement de la Corporation. Il s'agit d'une mesure intérimaire jusqu'à la mise en service de systèmes appropriés. Parmi ces projets provisoires de systèmes d'information, citons :

- Le répertoire des biens-fonds/parcelles,
- L'enregistrement des sûretés constituées,
- L'enregistrement des titres fonciers,
- Un répertoire codifié pour l'enregistrement des titres fonciers.

5.4 Projets structurels

Les projets structurels doivent améliorer la gestion de la Corporation. Ces projets comprennent :

- La préparation et la mise en service d'un plan comptable pour les bureaux de l'enregistrement;
- La révision et la mise à jour des programmes relatifs aux ressources humaines;
- La préparation et la mise en service d'une bureautique et d'un réseau;
- La modernisation de l'appareillage informatique de la Corporation.

6 Projets stratégiques prioritaires pour un développement ultérieur

La Corporation a identifié plus de trente nouveaux projets. Les neuf projets suivants sont les projets prioritaires.

Avant d'entreprendre des projets, on procédera à une évaluation détaillée des coûts et investissements nécessaires.

Les projets suivants sont présentés selon l'ordre de priorité établi par les cadres supérieurs de la Corporation.

Modernisation de l'enregistrement des biens mobiliers

- En vertu de la loi actuelle, le maniement et la conservation des documents doivent être assurés. Les modifications prévues rendraient l'enregistrement des biens mobiliers du Nouveau-Brunswick semblable à celui des autres régions du Canada. Ces régions utilisent un système de notification éliminant la nécessité de manipuler ou conserver les documents de sauvegarde.
- Les clients des régions éloignées pourraient obtenir les relevés de document directement de l'ordinateur;
- Éventuellement, les usagers du système pourraient enregistrer des documents à partir de leurs propres bureaux;
- Un bureau de service assurerait le bon fonctionnement du réseau;
- Le gouvernement doit décider prochainement de l'adoption d'une loi portant sur la sûreté des biens mobiliers afin de définir le type essentiel d'information à conserver. L'approche actuelle, axée sur les documents, diffère considérablement de l'approche axée sur la notification;
- Le besoin de ce projet provient de plusieurs causes : les institutions financières et les agences d'évaluation de crédits demandent un accès plus facile à l'information; le désir d'une législation sur les biens mobiliers plus compatible avec les autres administrations territoriales; et la nécessité d'améliorer l'efficacité des méthodes d'enregistrement.

Numérisation des cartes cadastrales

- Projet de trois ans pour numériser les cartes cadastrales de toutes les propriétés de la province;
- Ce projet résulte de la prolifération des systèmes d'information géographique dans les services publics, les municipalités, les commissions d'urbanisme et les ministères et leurs besoins en données numériques alimenter leurs systèmes;
- Nécessité de numériser 450 000 propriétés;
- Les activités de numérisation seront sous-traitées alors que leur mise à jour fera partie des activités normales de la Corporation;
- On établira des rapports aux données du répertoire des parcelles (enregistrement des biens mobiliers) après la modernisation du répertoire.

S.E.I.F. (Système d'évaluation et de l'impôt foncier)

- Ce projet élargira l'accessibilité directe à la base de données du S.E.I.F.;
- L'information contenue dans le S.E.I.F. représente une valeur commercialisable, c'est-à-dire des possibilités de recettes intéressantes pour la Corporation. La nécessité de ce projet résulte du besoin d'améliorer le rendement de la Corporation lorsqu'elle traite des demandes d'information des tiers partis;
- La commercialisation débutera sur les données maintenant considérées du domaine public;
- Il conviendra de préciser quelles données peuvent être distribuées publiquement;
- Un bureau de service pourrait être chargé du fonctionnement pratique du réseau.

Cartes géographiques sur papier

- Initialement, le projet entreprendra la publication d'un recueil de cartes géographiques. D'autres produits seront mis au point selon les possibilités identifiées par les études de marché;
- Les cartes géographiques seront produites et distribuées par les bureaux de la Corporation et éventuellement par d'autres moyens de distribution. Les établissements scolaires devraient constituer un marché important;
- L'investissement initial dépend de l'article à produire, de sa qualité et de la présence actuelle de cartes sur le marché. Les perspectives ouvertes à la production seront évaluées individuellement pour chaque produit;
- Ces produits font partie d'un programme de promotion de la Corporation.

Modernisation de l'enregistrement des titres fonciers

- Il s'agit d'un projet de grande envergure. Il faudra peut-être sept ans pour en achever la conception, la préparation et la mise en service ainsi que la mise en place du procédé de lecture électronique des documents;
- L'enregistrement automatisé avec la mise en réserve électronique des documents élimine la nécessité de l'entreposage sur place des dossiers;
- La première étape consiste à concevoir et élaborer un système de classification basé sur la parcelle et les renseignements sur le cédant et le cessionnaire;
- Le plein développement du système, la numérisation et sa mise en service suivront au cours des années ultérieures;
- Ce projet est nécessaire pour améliorer le service actuel des bureaux de l'enregistrement, améliorer leur rendement et éviter l'expansion future des locaux et du personnel pour répondre au volume toujours croissant des actes;
- Il faudrait préciser la politique relative aux titres de propriété.

Mise à jour de la cartographie topographique de base

- Ce projet concerne la mise à jour de la cartographie topographique de base pour la province;
- La nécessité de ce projet résulte du besoin de données récentes exprimé par les ministères et autres utilisateurs de cartes;
- Il sera nécessaire de s'associer avec des ministères tels que le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Transports pour réduire les dépenses de mise à jour et centrer les efforts sur les régions en mutation;
- L'objectif est la mise à jour régulière de la cartographie topographique de base.

Cartographie urbaine

- Ce projet comprend la création d'une cartographie de base numérisée à une échelle appropriée aux zones urbaines de la province;
- Les municipalités constituent des partenaires probables de financement partagé des dépenses;
- Aucune activité ne sera entreprise en l'absence du parrainage de partenaires qui partageraient les frais;
- La nécessité de ce projet résulte des besoins des municipalités en matière de données pour planifier des services essentiels et mieux aménager les régions sous leur administration.

Cartographies des zones côtières

- Ce projet, destiné à procéder au relevé des zones côtières de la province, est considéré comme un prolongement logique du projet de cartographie de base;
- Les données recueillies au cours de ce projet ne sont pas considérées directement commercialisables;
- Pour mener à bien ce projet, un financement spécifique et suffisant devra être envisagé;
- La nécessité de ce projet résulte des soucis sur l'environnement et sur la gestion des ressources naturelles. Il est considéré comme capital pour la protection de l'environnement et des zones côtières de la province.

Améliorations des locaux

- Ce projet en cours vise à moderniser les locaux abritant la Corporation;
- La modernisation des locaux permettra à la Corporation d'offrir au personnel et aux clients un milieu de travail efficace.

6.1 Évaluation des projets

Trois facteurs ont influencé l'ordre de priorité des projets stratégiques : le rendement estimatif, l'importance de l'investissement nécessaire et l'ordre prioritaire attribué par les cadres supérieurs de la Corporation.

Les projets les plus rentables sont nécessaires au financement de ceux qui le sont moins ou ceux qui nécessitent des investissements importants.

Le tableau 6-1 montre le rang de chacun des neuf projets. Le diamètre du cercle est proportionnel à l'investissement. La position du cercle (de gauche à droite) indique la rentabilité du projet tandis que sa place dans la colonne reflète son importance relative.

Le taux étalon que la Corporation a utilisé comme le taux de rendement minimal de chaque projet, se situe à 12 pour cent, identique au taux des obligations à long terme pour la province du Nouveau-Brunswick.

Le taux étalon est représenté sur le graphique par une ligne verticale. Les projets qui se situent sur cette ligne ou à sa droite contribueraient à l'autosuffisance financière de la Corporation tandis que ceux de la gauche auraient un impact négatif sur l'objectif d'autosuffisance.

Chaque projet diffère sur le plan de la rentabilité, de l'ordre prioritaire et de l'importance de l'investissement. Voici quelques points importants :

Tableau 6-1 - Évaluation financière des projets

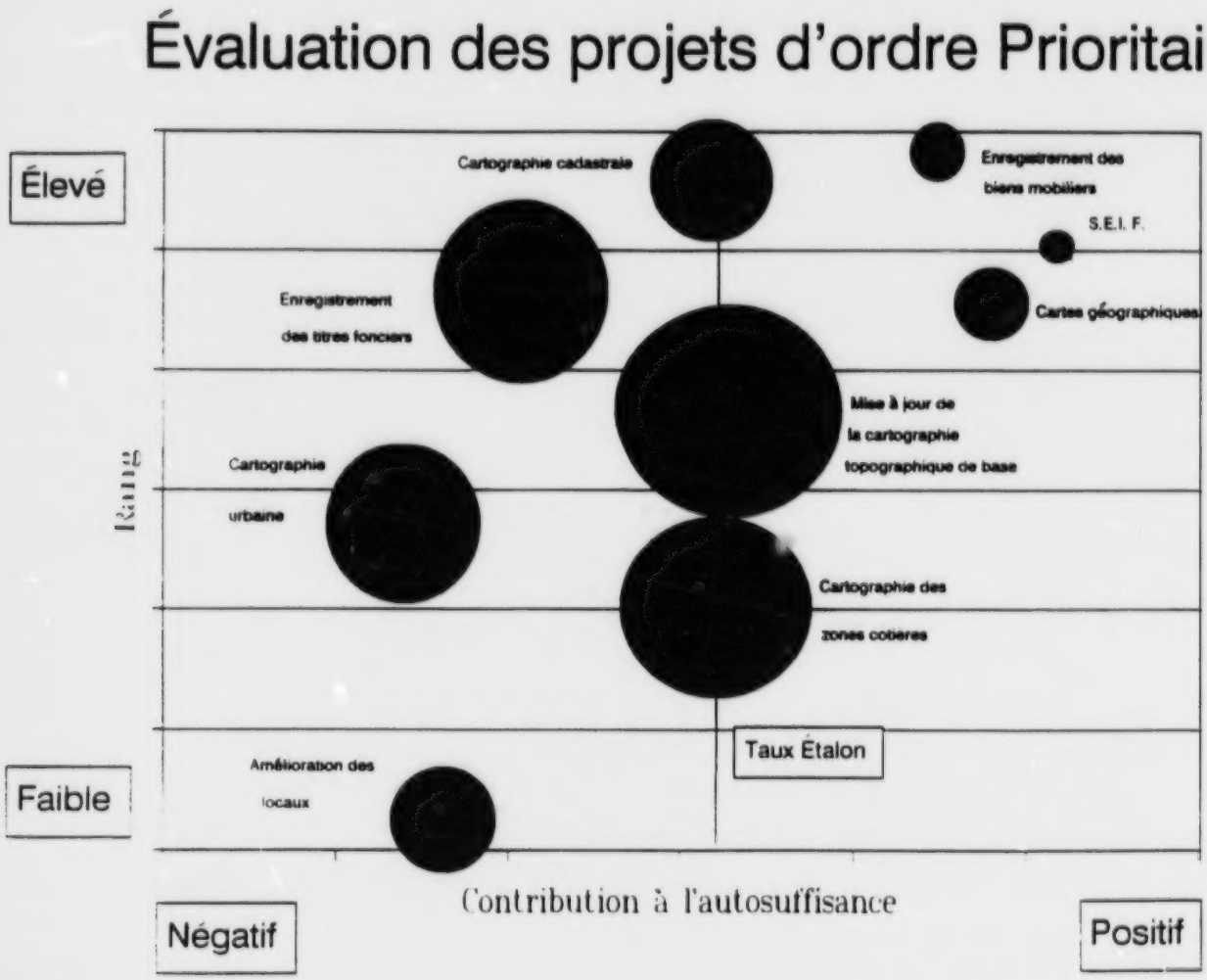

Rentabilité

- Le S.E.I.F. constitue le projet le plus rentable, suivi des cartes géographiques et de l'enregistrement des biens mobiliers. Tous ces projets sont rentables pour la Corporation en raison du faible investissement et des revenus élevés attendus. La cartographie cadastrale constitue aussi un projet rentable. La cartographie des zones côtières et la mise à jour de la cartographie topographique de base donnent le rendement attendu en autant que le gouvernement finance des projets de cartographie des ressources. Les autres projets ne donnent pas le rendement nécessaire. L'amélioration des locaux et la cartographie urbaine entraînent des frais pour la Corporation sans contrepartie de revenus. L'enregistrement des titres fonciers (n° 6) est générateur de revenus par évasion de frais. Toutefois, dans le délai imparti, le rendement ne dépasse pas le taux étalon et ne rembourse pas l'investissement initial.

Ordre prioritaire

- Suivant l'ordre prioritaire décidé par les cadres supérieurs, les projets les plus importants seraient les suivants : cartographie cadastrale, enregistrement des biens mobiliers, S.E.I.F., cartes géographiques en vente au public et enregistrement des titres fonciers.

Importance de l'investissement

- Le projet du S.E.I.F. exige l'investissement initial le moins important, suivi de ceux des cartes géographiques et de l'enregistrement des biens mobiliers. Tous les autres projets exigent un investissement de plusieurs millions de dollars.

Le S.E.I.F., les cartes géographiques et l'enregistrement des biens mobiliers représentent les projets les plus attrayants du point de vue financier. Chacun n'exige qu'un investissement initial relativement modeste, apparaît très rentable et susceptible d'être entrepris rapidement. Tous ces projets généreront des recettes importantes qui serviront à financer l'élaboration de certains autres projets stratégiques.

7 Programme d'autosuffisance financière

L'un des objectifs de la Corporation est de parvenir à l'autosuffisance financière d'ici cinq ans. Le tableau 7-1 compare les sources actuelles de financement avec les sources prévues pour l'année 1996-1997. On voit comment la stratégie visant à l'autosuffisance financière affectera les sources de financement de la Corporation.

Ces deux graphiques montrent clairement que la Corporation doit générer des revenus de la vente des produits et services. Les projets stratégiques offrent cette possibilité.

7.1 Impact financier des projets stratégiques

Les projets prioritaires de la Corporation sont :

- S.E.I.F.,
- Biens mobiliers, et
- Cartes géographiques.

Ces projets constituent le noyau de la stratégie d'investissement pour les cinq prochaines années. En fonction de la subvention totale du gouvernement à la Corporation, d'autres projets pourraient être lancés bien que l'effort doit porter sur les trois projets-témoins ci-dessus.

Le gouvernement assurera par subventions le financement de nouveaux projets puisque le budget supporte les frais au stage initial. La Corporation a comme objectif de réduire les subventions gouvernementales au fur et à mesure de l'augmentation des recettes. Pour y parvenir, la Corporation entreprendra la préparation de projets lui permettant de créer d'autres sources de revenus et de fournir les services demandés. La subvention consiste en crédits attribués à la Corporation par le gouvernement, autres que les rémunérations pour services rendus directement au gouvernement (c.-à-d.

Tableau 7-1 - Sources de financement présentes et futures

Sources Actuelles de Revenus
Budget 1991-92

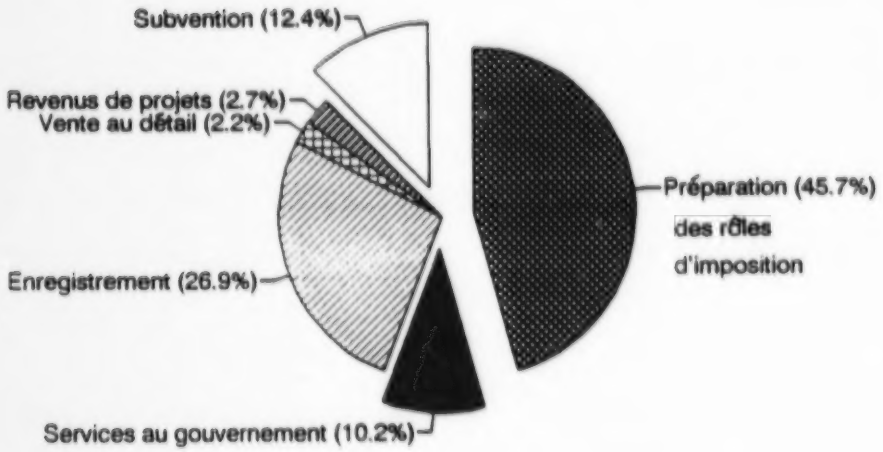

Futures Sources de Revenus
État des Résultats Pro Forma 1996-97

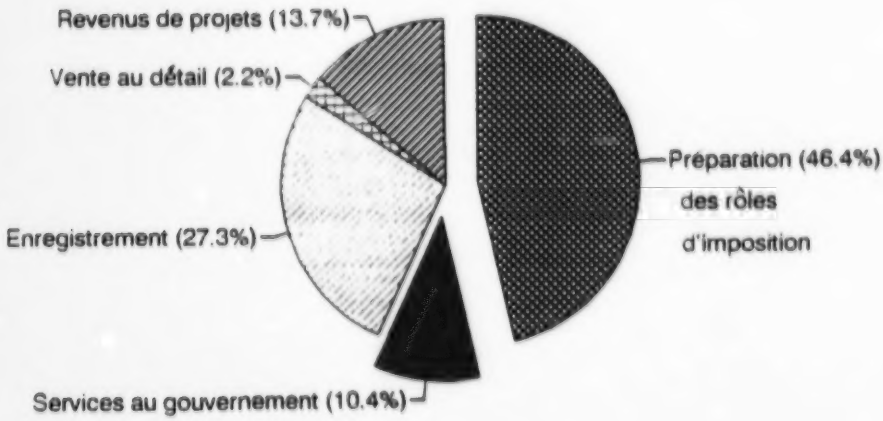

production du rôle des impôts, cartographie des ressources et mise à jour du réseau du système géodésique).

Au début, les dépenses associées aux projets dépasseront les revenus. La situation se renversera dès 1996-1997. Le calendrier de développement de projets sera structuré en vue de réduire la dépendance de la Corporation envers les subventions gouvernementales et favoriser l'autosuffisance financière.

7.2 Prévisions budgétaires

Ce chapitre présente les prévisions budgétaires de fonctionnement de la Corporation, y compris les nouveaux projets.

- Le tableau 7-2 présente un état des résultats pro forma sur une période de dix années. La subvention 1991-1992, évaluée à 2,3 millions de dollars, est réduite au cours des années suivantes jusqu'en 1996-1997 où elle deviendra superflue.

- Le tableau 7-3 montre le total des recettes provenant du gouvernement.

- Le tableau 7-4 montre les recettes et leurs sources.

7.3 Sources de financement et de revenu

La marche vers l'autosuffisance financière exigera davantage d'associations et le recours à des sources nouvelles de financement. Nous présenterons ci-après certaines de ces sources de revenus et leur effet sur le financement.

Tableau 7-2 - État des résultats pro forma pour une période de dix ans

janvier 1991

	(En 000 $ constants de 1991)									
	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Revenus										
Droits de rôles d'imposition	8500	8500	8500	8500	8500	8500	8500	8500	8500	8500
Services au gouvernement	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900	1900
Enregistrement	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000
Ventes au détail	400	4000	400	4000	400	400	400	400	400	400
Revenus de projets	500	1300	2000	2400	2500	2500	2500	2500	2500	2500
Subventions	2300	1800	1600	900	500					
Total des recettes	18600	18900	19400	19100	18800	18300	18300	18300	18300	18300
Charges										
Évaluation	7800	7800	7800	7800	7800	7800	7800	7800	7800	7800
Enregistrement	4400	4400	4400	4400	4400	4400	4400	4400	4400	4400
Ventes au détail	300	300	300	300	300	300	300	300	3000	300
Planification et réseaux	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Administration	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400
Secrétariat de la géomatique	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Subvention à Amherst	300	200	100							
Dépenses de projets	2900	4300	4850	4250	3950	2300	2300	1800	1800	1800
Total des charges	18000	19300	19750	19050	18750	17100	17100	16600	16600	16600
Résultat en fin d'exercice	600	-400	-350	50	50	1200	1200	1700	1700	1700

Nota: Ces chiffres sont des estimations établies en janvier 1991.

Tableau 7-3 - Total des recettes provenant du gouvernement

Total des Recettes Provenant du Gouvernement

(En Dollars Constants de 1991)

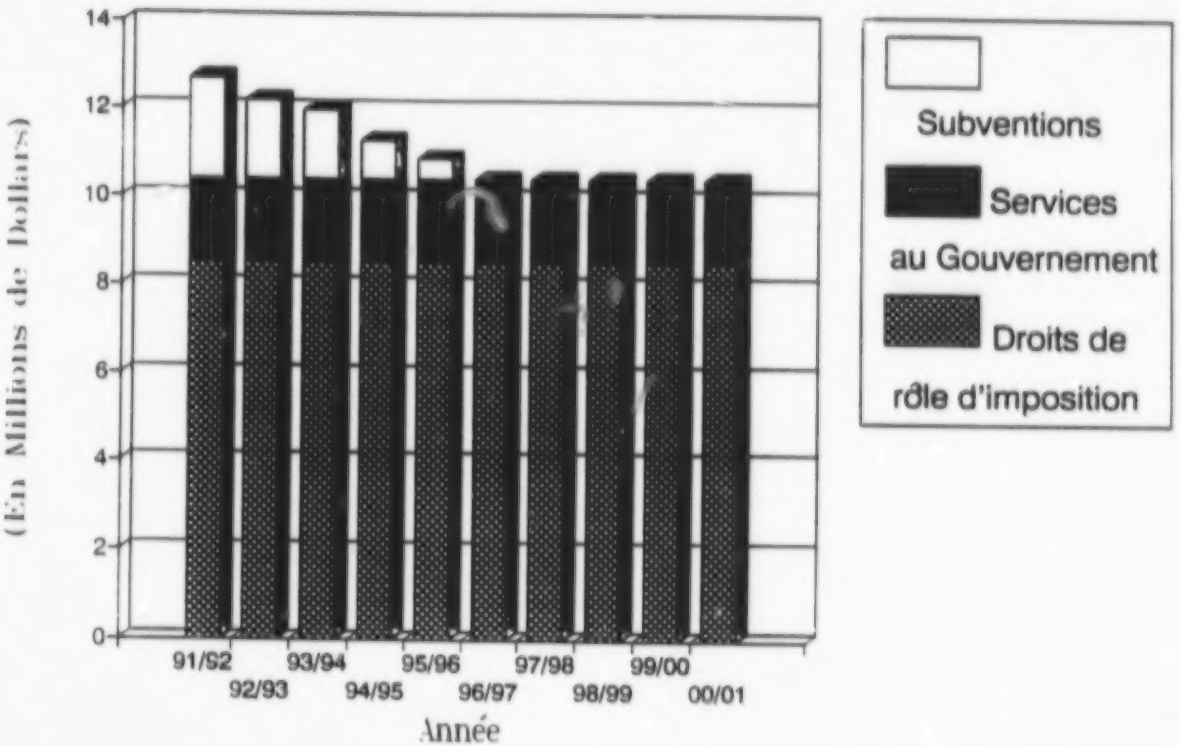

Tableau 7-4 - Total des revenus et sources

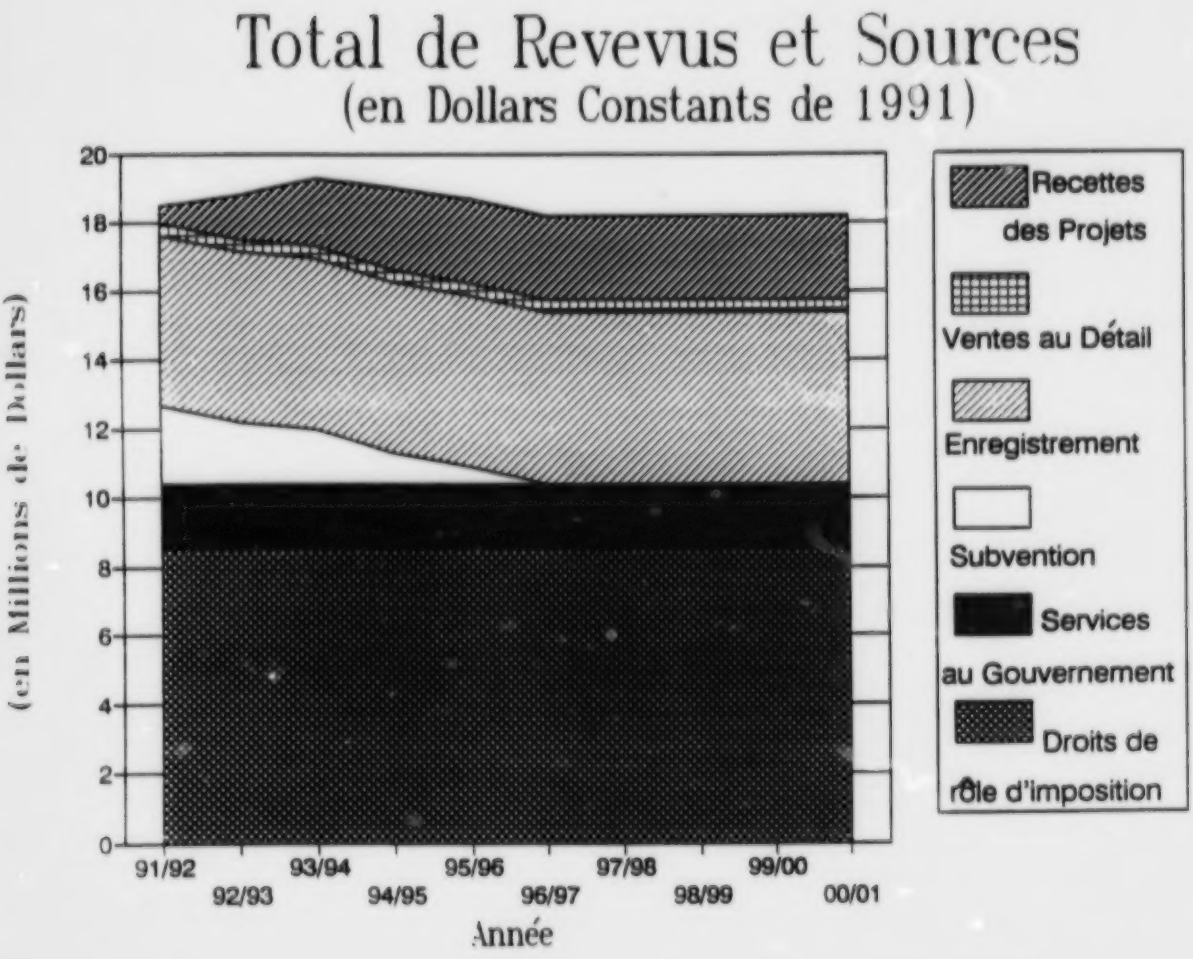

Subventions directes du gouvernement

Ce type de financement a traditionnellement couvert les dépenses combinées de développement et de fonctionnement sous forme d'une subvention unique. Le gouvernement est et continuera d'être le plus important client de la Corporation.

Les activités actuelles telles que l'évaluation foncière, la cartographie de base et les services au gouvernement sont toutes directement subventionnées par le gouvernement provincial. Cette disposition évoluera vers le financement par recettes de droits perçus pour services rendus.

La prestation d'information géographique ne constitue pas, en général, une activité rentable. Des projets tels que la cartographie topographique de base, la cartographie des zones côtières et la cartographie urbaine offrent peu d'avantages financiers à la Corporation. On devra reconnaître que ces activités, quoique partie essentielle du mandat de la Corporation, ne lui valent que très peu d'avantages tangibles. Elles répondent aux besoins des ministères qui gèrent les ressources naturelles, des municipalités et du secteur privé. Dans la mesure où la politique gouvernementale considérera ces projets comme essentiels, la Corporation aura besoin de l'aide gouvernementale sur la base de droits versés pour services rendus si elle veut les entreprendre. On doit noter, toutefois, que le gouvernement économisera les frais encourus par divers ministères pour l'exécution indépendante d'une partie de ces fonctions.

Ces projets sont d'importance capitale si la Corporation veut remplir son mandat dans le domaine de l'information pour la gestion des ressources naturelles. En outre, ces projets constituent les fondations du programme au plan du développement économique.

Vente de produits et services

Comme nous l'avons déjà mentionné, les subventions gouvernementales céderont graduellement la place aux droits versés pour services rendus, qui ne représenteront qu'une des sources de revenus provenant des ventes de produits et services. Les droits payés par les entreprises et le grand public constitueront les autres sources principales de revenus. À l'avenir, la vente de données formera une source beaucoup plus importante de nouveau financement pour la Corporation. Certains de ces produits d'information pourront être vendus par la Corporation elle-même alors que d'autres le seront dans le cadre de projets de coopération ou autres dispositions semblables. La commercialisation la plus appropriée de ces produits s'articulera sur la nature du produit. Actuellement, des produits tels que le S.E.I.F. (système d'évaluation et d'impôt foncier), l'enregistrement des biens mobiliers, la cartographie cadastrale et les cartes géographiques imprimées constituent tous des produits ou services apparemment commercialisables par la Corporation.

Droits et licences

Dans certains cas, il sera préférable qu'une entreprise autre que la Corporation livre produits et services. Plusieurs entreprises pourraient même se faire concurrence sur le même marché. À titre de compensation à la Corporation pour l'emploi de ses données, un système de droits et licences d'exploitation devra être institué. Les conditions varieront selon le projet; toutefois, dans tous les cas, on visera le développement économique et une rentabilité équitable pour la Corporation.

Financement par les agences de promotion

Les sources de financement telles que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que les ententes fédérales-provinciales seront mises à contribution conjointement avec les partenaires du secteur privé et les investisseurs associés pour donner un effet de levier aux contributions financières à la Corporation. Une telle approche pourra donner à la Corporation un moyen d'action extraordinaire pour réaliser ses projets.

Le Géofond atlantique, maintenant à l'étude par l'APÉCA, constitue une intéressante source éventuelle de revenus. Si ce programme se concrétise, il fournira à des projets de la région atlantique plusieurs millions de dollars qui permettront le développement des moyens pour le secteur privé d'exporter la géomatique. C'est un exemple de projet où la Corporation, en coopération avec un partenaire privé, pourrait entreprendre certains projets importants moyennant des participations relativement modestes de ses fonds propres.

Les agences de promotion telles que l'APÉCA favorisent l'assistance à des initiatives susceptibles de contribuer au développement économique. Si les projets de cartographie des zones côtières et urbaines ne constituent pas des projets économiquement viables, ils offrent d'intéressantes possibilités de développement du secteur privé en lui fournissant l'occasion de développer des compétences exportables.

De plus, une fois terminés, ces projets rendront accessible une source nouvelle et exhaustive de données favorisant l'expansion de sociétés de services dans les branches de la planification, de la gestion des ressources, de l'environnement, de l'élaboration de logiciels d'application et autres domaines connexes.

Les possibilités liées à ces deux projets peuvent intéresser l'APÉCA et accélérer ainsi le lancement de ces projets avec les avantages économiques qui en découlent.

Exportation de services

Lorsque la Corporation aura entrepris un certain nombre de projets de développement, la province disposera de nombreuses données et compétences exportables. Le secteur privé en sera le principal bénéficiaire, mais la Corporation devrait aussi y trouver l'occasion de déléguer contractuellement ses experts à ces partenaires. Dans certains cas, elle pourrait même exécuter des contrats de consultation dans ses domaines de compétence pour d'autres administrations territoriales.

Au niveau régional, elle pourrait aider les ministères d'exécution à instaurer des systèmes d'information géographique.

Entreprises en participation, alliances, etc.

Là où le besoin existe, la Corporation formera des entreprises en participation et autres types d'alliances pour le lancement ou la poursuite de projets. Ces ententes réduiront la contribution financière de la Corporation et créeront des relations actives avec d'importants partenaires tels que les entreprises de services publics, les municipalités ou les ministères.

8 Programme législatif

La Corporation est responsable de l'application de quinze lois et de certains articles de deux autres lois. Cette mission serait déjà très lourde et complexe pour un ministère à plus forte raison pour une société de la Couronne.

La plupart des textes législatifs datent d'une époque antérieure aux changements technologiques qui ont révolutionné les méthodes administratives au cours des dix dernières années. En conséquence, certains de ces textes nécessitent révision et mise à jour.

Dans certains cas, ces amendements seront nécessaires pour mettre pleinement en oeuvre les projets prioritaires.

8.1 Lois relatives aux biens meubles

Il est de notoriété publique que les lois relatives aux biens meubles sont désuètes et incompatibles avec la législation des autres provinces. Le ministère de la Justice termine la révision de ces lois. L'acceptation opportune d'amendements permettra de les incorporer au système informatisé des bureaux d'enregistrement. La nouvelle législation pourra prendre différentes formes, mais la décision définitive appartient au pouvoir politique. En l'absence d'une décision définitive, la Corporation peut construire un réseau et y incorporer les options qui s'adapteraient à toute forme de loi éventuellement votée. Toutefois, une telle méthode augmenterait le coût du programme.

8.2 Clarification des questions de confidentialité

S'il ne s'agit pas techniquement d'une question de loi, le Cabinet doit préciser quelles données du S.E.I.F. peuvent être publiées par la Corporation. La plus grande valeur du S.E.I.F. consiste en une base de données renfermant des renseignements détaillés

sur chaque propriété dans la province. Certaines de ces données doivent évidemment demeurer confidentielles (c.-à-d. information sur la condition intérieure et ses aménagements). Toutefois, il est de pratique courante dans les autres provinces de rendre la plupart des données accessibles au public et cette information est considérée commercialisable. Le prix de vente lors d'un transfert de propriété constitue le renseignement le plus souvent demandé.

Cette clarification de politique serait compatible avec la politique d'information foncière du gouvernement qui stipule :

> "Sauf restrictions imposées par la loi ou la protection de la vie privée, toutes les données recueillies et conservées par les ministères et organismes officiels seront placées à la disposition de quiconque en fait la demande, moyennant versement d'un droit proportionnel à ladite disposition."

8.3 Lois relatives aux biens immeubles

Avant de réaliser des progrès dans le domaine de l'automatisation de l'enregistrement des biens immeubles, il conviendra de clarifier au préalable certaines questions d'ordre administratif et politique. _ titre d'exemple, la Corporation devrait s'acheminer vers un système numérique de mise en réserve des documents afin de réduire l'espace nécessaire et d'empêcher la détérioration des pièces. Alors que la Corporation a une conception assez claire du processus à suivre pour réorganiser les bureaux de l'enregistrement (une transformation administrative plutôt qu'une réorganisation complète des méthodes actuelles), elle devra consulter les législateurs et les juristes avant d'entreprendre le processus de changement. La direction s'estime en mesure de mettre au point un système répondant à toutes les éventualités sans recourir à des décisions fondamentales pour lancer la réforme. Toutefois, des modifications sont nécessaires pour incorporer les perfectionnements technologiques même si ceux-ci ne représentent que des modifications mineures dans le système de base de l'enregistrement.

8.4 Loi sur l'arpentage

Actuellement, toute information relative à l'arpentage doit être présentée sur papier.

Pour constituer et mettre à jour une cartographie cadastrale de base pour toute la province, on doit amender la Loi sur l'arpentage. De ce point de vue, les trois questions suivantes doivent être examinées :

(a) Assurer la coordination de tout arpentage cadastral se traduisant par une modification des limites de terrain;

(b) Assurer le respect de normes précises par les arpenteurs;

(c) Permettre et éventuellement exiger que les résultats des arpentages soient présentés en format électronique.

Pour répondre à ces exigences, des modifications s'imposent dans les lois régissant l'arpentage, l'urbanisme, l'enregistrement et autres règlements provinciaux. On pourra aussi être amené à modifier les règlements de l'A.N.B.L.S. (Association des arpenteurs géomètres du Nouveau-Brunswick).

Il faudra résoudre la question du concept de l'arpentage intégré pour une zone donnée (présentement en usage à Saint John seulement) et décider s'il doit être étendu à toute la province.

9 Développement de l'industrie de la géomatique

Les stratégies reprises aux chapitres précédents du plan d'entreprise entraîneront (c'était là leur objectif) des possibilités pour le secteur privé. Toutefois, la Corporation devra adopter une attitude pro-active envers le secteur privé.

La Corporation devra collaborer étroitement avec le ministère du Commerce et de la Technologie en matière de développement industriel ainsi qu'avec le Secrétariat de la géomatique, l'Institut Champlain et autres groupes ou organisations. Le personnel de la Corporation identifiera les possibilités pour le secteur privé, se familiarisera avec la gamme complète des services et entreprises en géomatique et préparera des demandes de propositions de manière à permettre à l'industrie du Nouveau-Brunswick d'y répondre et d'identifier des partenaires éventuels en vue de conclure des alliances stratégiques et autres possibilités d'association.

Chaque projet important sera préparé à l'avantage optimal du secteur privé tout en assurant à la Corporation une rentabilité satisfaisante.

10 Programme de commercialisation

La Corporation n'a aucun programme de commercialisation. Il semble également évident qu'elle n'a aucune position établie dans un grand nombre de marchés qu'elle dessert. Toutefois, la stratégie générale proposée dans ce document exige que la Corporation projette une image conforme à ses objectifs dans chaque segment du marché. Elle entreprend cette année une étude de marché pour arrêter une stratégie de commercialisation destinée à renforcer sa position et à identifier les besoins de chaque segment du marché. Elle entreprendra des études similaires pour les projets importants devant être lancés au cours de l'année pour s'assurer que leur conception réponde aux besoins des marchés auxquels ils sont destinés.

Parmi les autres activités de commercialisation prévues pour l'année, relevons :

- Un projet d'enseignes pour tous les bureaux de la Corporation;
- Remplacement du logo du SCIF par le logo de la Corporation sur toute la documentation destinée à la clientèle;
- Une étude de l'emplacement des locaux de la Corporation. Des plans sont présentement à l'étude pour déménager les bureaux, à l'expiration du bail, à des emplacements assurant une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité pour les clients.